

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Band: 64 (1919)
Heft: 6

Rubrik: Chroniques et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Suisse et Ligue. — *L'immortelle mêlée*. — Les dangers d'une neutralité « garantie » et ceux d'une neutralité « perpétuelle ». — A l'état-major général. — Le départ du colonel-commandant de corps de Sprecher. — † Le colonel Georges Favéy.

Au moment où la dernière livraison sortait de presse, un communiqué officiel annonçait l'intention du Conseil fédéral d'ouvrir une large discussion populaire sur la question de l'entrée de la Suisse dans la Ligue des Nations. Aux Chambres fédérales, des commissions seront chargées d'étudier la situation qui résulterait pour la Confédération de son adhésion aux points de vue politique, économique et militaire. Le scrutin populaire serait fixé à l'automne.

Cette fois-ci, tout le monde sera d'accord avec la procédure du Conseil fédéral. Au peuple à prononcer librement sur sa destinée, et à juger dans quelle mesure il doit lier non seulement les générations actuelles mais les générations futures. Du point de vue de la neutralité, qui est un point de vue essentiellement militaire, la neutralité ne s'entendant pas sans la guerre, tout le débat gît dans cette circonstance. Avons-nous le droit de lier nos successeurs par des prescriptions ou des engagements qui, selon les circonstances, pourraient être à leur préjudice, si ce n'est à leur ruine ? Voilà le point important. Il ne s'agit pas de savoir si aujourd'hui nous estimons devoir rester neutres ou non, à supposer qu'un nouveau conflit se produise, mais bien si nous prétendons contraindre nos après-venants à l'être *perpétuellement*, même lorsque leur intérêt, c'est-à-dire les exigences de leur indépendance, établiraient manifestement à leurs yeux qu'ils ne doivent pas l'être.

A ce propos, et sans aucune intention quelconque de chercher une solution dans l'imitation de ce qui se fait ailleurs, on peut recommander à l'attention des officiers le volume de M. Paul Crokaert, qui vient de paraître chez Perrin et C^{ie}, à Paris : *L'immortelle mêlée*. En tête de cet « essai sur l'épopée militaire belge » de 1914, l'auteur rappelle l'inscription d'une médaille frappée en 1579 par les Etats généraux de Bruxelles : « Mieux vaut lutter pour la patrie que de se laisser décevoir par un simulacre de paix ». La lecture des premiers chapitres du volume montre clairement,

en effet, les conséquences auxquelles la croyance en la paix perpétuelle et en la garantie internationale de la neutralité ont conduit la Belgique. Elle montre aussi l'infériorité manifeste dans laquelle se trouve une armée contrainte de perdre du temps et d'ajourner des mesures de précaution indispensables pour ne pas enfreindre les engagements politiques du neutre dont l'inviolabilité est garantie par autrui ; si bien que cette garantie se retourne contre lui, entravant sa légitime défense. Le neutre à inviolabilité garantie est condamné aux mesures militaires tardives. Il est en pire situation que tout autre Etat, il est plus exposé que n'importe qui. Marquer par son attitude politique des intentions d'être neutre dans toutes les circonstances où l'indépendance ne risque pas d'être compromise, rien de plus naturel, surtout de la part d'un petit Etat que sa petitesse même rend plus vulnérable aux coups qui pourraient lui être portés ; mais que cette intention ne soit pas poussée jusqu'au cas où son application deviendrait dommageable. Pas plus qu'un tel Etat n'a le droit de se lier vis-à-vis d'un autre par des conventions ferroviaires « perpétuelles », au dam de ses ressortissants des siècles à venir, pas davantage il n'a le droit de se lier vis-à-vis de personne par des conventions politiques « perpétuelles » qui risquent de nuire à son existence même suivant les circonstances imprévues et changeantes des relations internationales.

* * *

C'est également à l'heure où la livraison de mai sortait de presse que les journaux ont commenté, à l'avance, le changement du chef de l'état-major général, annonçant que le choix du Conseil fédéral s'était porté sur la personne du colonel-divisionnaire Sonderegger.

La *Revue militaire suisse* a dit, il y a trois mois, la mission importante qui incombera au nouveau chef de l'état-major général : ramener la confiance réciproque entre officiers des diverses régions de l'armée et, à cet effet, rompre résolument avec l'esprit passé.

Cette conception, nous ne doutons pas qu'elle soit celle du colonel-divisionnaire Sonderegger. Il a toujours fait preuve d'activité et d'énergie, et il jouit, dans le corps des officiers romands, de sympathies très nombreuses qui inclineront chacun à la confiance. Sa tâche sera dure ; il aura beaucoup d'inerties à vaincre ; il devra surtout se faire une idée précise des exigences militaires qu'imposera à la Suisse l'Europe nouvelle, reconnaître les réformes qu'elles entraînent et déployer la volonté persévérante indispensable à leur réalisation.

Le colonel-commandant de corps de Sprecher se retire après une

carrière militaire très remplie et une activité dernière très discutée. Laissons au temps le soin de juger celle-ci et ne retenons, au moment où il quitte ses fonctions, que le souvenir de l'important travail qu'il y a accompli au moment de la réorganisation de 1907. Il n'a pas, à cette époque, reculé devant un immense labeur et devant de lourdes responsabilités. Il s'y est employé avec zèle, sans s'interrompre jamais ; d'une façon générale, sa réforme a supporté l'épreuve de l'application ; il a donc été un serviteur utile auquel il serait injuste de refuser la reconnaissance qu'il a méritée.

* * *

Le 26 mai est mort à Lausanne le colonel Georges Favey, l'un des officiers les plus distingués de la Suisse romande. Son brevet de colonel datant de 1891, il était un des doyens de l'armée et par conséquent peu connu de la jeune génération militaire.

Si le colonel Favey n'exerça jamais un commandement de troupes important, il fut un moment une des figures marquantes de notre état-major. C'est lui qui fut notre premier directeur des étapes et chef du service des transports. En cette qualité, il commanda entre autres en 1908 à Lausanne un cours pour officiers des étapes, cours qui fut, si nous ne faisons erreur, son dernier service effectif.

Ses anciens subordonnés en ont gardé le souvenir d'un professeur clair et précis et d'un chef respecté et sympathique.

Mai 1919.

CHRONIQUE DES ÉTATS-UNIS

(De notre correspondant particulier.)

Démobilisation. — Avenir de la Garde nationale. — Les grandes revues de retour. — Questions d'uniformes : l'affaire des « chevrons blancs ». — Insignes divisionnaires et autres. — Les libérés : port de l'uniforme ; le problème des occupations civiles. — La mutinerie d'Arkhangel. — Projets de réorganisation de l'armée.

Le gros travail du moment pour l'armée américaine est, naturellement, la démobilisation. Ce n'est pas une petite affaire de retransporter deux millions d'hommes à travers l'Océan ; mais la question se complique, à l'arrivée, par l'obligation d'expédier les diverses divisions à leurs camps d'origine, situés souvent à une énorme distance des ports de l'Atlantique. Il est en effet de règle de libérer les soldats aussi près que possible de leurs localités d'origine (on

sait que pour la Garde nationale et l'Armée nationale, levée par conscription, le recrutement est régional). Cette mesure est sage, parce qu'elle facilite le problème de rajustement des conditions économiques. Abandonnés à eux-mêmes près des grands centres de l'Atlantique, beaucoup de ces jeunes gens provenant des régions de l'intérieur succomberaient à la tentation de rester sur place, et augmenteraient d'une façon formidable le nombre déjà grand des non-employés de cette partie du territoire.

Au 5 avril, un total de 1 624 171 officiers, sous-officiers et soldats étaient licenciés. L'effectif à démobiliser est de 1 836 500. Quand l'opération sera complétée, il ne nous restera que l'armée *régulière* dont je parlerai plus loin. Plus de 36 000 officiers démobilisés ont été placés, sur leur requête, dans la réserve ; plus de 15 000 officiers de réserve du temps de guerre et autres démobilisés ont demandé à passer dans les réguliers.

La disparition de l'Armée nationale — celle levée par conscription pour la durée de la guerre — s'explique facilement. Mais la présente démobilisation a ceci de particulier qu'elle licencie absolument la Garde nationale des différents Etats. Sous le régime des anciennes lois militaires, il n'en était pas ainsi ; les troupes des Etats, quand elles quittaient le service fédéral, reprenaient automatiquement leur place primitive comme forces locales de leurs républiques respectives. Aujourd'hui, les distinctions basées sur la provenance des unités n'existe plus *officiellement* ; toutes ces unités ont un numéro d'ordre *fédéral* ; l'ancien numéro, s'il y en a un, n'est conservé qu'officieusement, à titre de souvenir et dans l'intérêt de l'esprit de corps. Par exemple, le fameux régiment irlandais de New-York, le vieux 69^e, qui a un glorieux passé, a été fédéralisé sous le numéro 165 ; il a perdu son identité comme 69^e New-York, et disparaîtra lorsqu'il sera démobilisé à son retour de Coblenz.

* * *

Cette question de la Garde nationale donne lieu à beaucoup de discussions. Les Etats n'ont plus maintenant à leur disposition que les quelques unités, dites « State Militia », créées pendant la guerre pour remplacer en partie, dans le cas de désordres intérieurs, la Garde nationale passée au service fédéral ; leur composition est médiocre, puisque les meilleurs éléments de la population, sous le rapport militaire, sont dans l'armée. Il reste aussi des « ultrasédentaires », quelques corps de *State Militia Reserve*, provenant des anciens *Home Guards* du début de la guerre.

Cela suffira-t-il, ou bien faudra-t-il réorganiser les forces locales

comme avant juillet 1917 ? Le Ministère de la Guerre, instruit par ses déboires, pendant de longues années, avec le dressage des Gardes nationales préfère, paraît-il, ne plus subventionner ces troupes et consacrer les fonds des contribuables — ainsi que l'énergie de ses instructeurs — à entretenir et dresser une plus forte armée régulière.

* * *

Le retour des diverses divisions a fait surgir une question gênante. Toutes les grandes villes veulent que *la* ou bien *les* divisions locales fassent une entrée triomphale et défilent devant la population. C'est là un désir très naturel ; toutefois l'on s'est vite aperçu que sa réalisation présentait de grands inconvénients. Une division ne saurait arriver d'Europe toute ensemble ; les départs de transports doivent être échelonnés ; et il s'ensuit que les premières troupes débarquées sont obligées, à cause de la revue en perspective, d'attendre des semaines la venue des dernières unités, au lieu d'aller au camp de démobilisation et être libérées. Le résultat est que ces « parades », ainsi qu'on les appelle, ne sont pas du tout populaires parmi les soldats. D'autre part, elles sont coûteuses, principalement parce qu'elles retardent le licenciement, et que, solde, subsistance, etc., courent pendant ce temps-là. La grande revue de la 27^e division à New-York a occasionné à l'Etat, dit-on y compris le transport par voies ferrées, une dépense de 927 000 dollars — 4 635 000 francs ! Or, il y a 23 divisions qui ont vu le feu, sans compter les sept régulières, lesquelles n'appartiennent à aucune région spéciale : s'il fallait avoir une revue pour chacune d'elles, il serait presque nécessaire de contracter un nouvel emprunt pour les frais de l'opération !

Du reste, ces cérémonies, qui occasionnent de graves encombrements de foule et toujours la perte de quelques vies humaines, sont assez monotones. Chevaux, attelages, canons et fourgons ne reviennent pas avec les troupes, lesquelles, dès lors, défilent à pied. Les différences d'uniformes entre les armes, avec la nouvelle tenue de campagne, sont impossibles à discerner à quelques pas de distance, et, par suite, les spectateurs, très souvent, ne savent même pas quelles troupes passent devant eux.

Aussi le ministère est-il décidé à refuser l'autorisation de ces revues d'ensemble ; si, une fois les régiments démobilisés, les municipalités désirent avoir une « parade » de telle ou telle unité locale, elles peuvent s'arranger avec celle-ci, sans que le gouvernement fédéral soit obligé à intervenir, et à payer la note !

* * *

Je parlais tout à l'heure d'uniformes. En principe, les divers services ou armes se distinguent surtout par la couleur du cordon du chapeau. Mais la guerre européenne semble avoir porté un coup fatal à ce vénérable couvre-chef que remplace maintenant le bonnet de police — sans parler du casque métallique réservé pour les opérations actives de la guerre. Le chapeau ne se voit plus que chez certaines des troupes qui sont restées en Amérique. Garderons-nous cette coiffure ? La question ne paraît pas décidée, ni près de l'être. Le chapeau est surtout bon contre le soleil de nos plaines de l'Ouest ; il résiste bien à la pluie ; se déforme peu ; mais il est bien instable aux grandes allures et en cas de vent, même depuis que l'absurde courroie de derrière la nuque a fait place à une jugulaire. D'autre part, la couleur du cordon permet de discerner l'arme — si le dit cordon est neuf ; dès qu'il se fane, c'est une autre affaire ; et, en outre, la multiplicité des services actuels nécessite une telle variété ou un tel enchevêtrement de teintes que bien des gens, dans l'armée même, n'y comprennent plus grand'chose.

Plus sérieuse est la question des chevrons de service, qui a fait couler des flots d'encre. Qu'on ait décidé, sur l'exemple de la France, de donner aux soldats un chevron d'or pour chaque semestre de présence sur le théâtre des opérations, c'est très compréhensible. Mais ce qui l'est moins, c'est que des personnes bien intentionnées, et maladroites, aient demandé au ministre une marque distinctive pour les hommes qui n'ont pas été en Europe. Elles ont déclaré, au nom de l'égalité, que ces hommes avaient droit aussi à un chevron. M. Baker, notre *secretary of War*, a alors ordonné que cette catégorie reçoive un chevron *blanc*. Cette mesure a soulevé des tempêtes de protestations : « Qu'on nous laisse donc tranquilles », réclament les intéressés. « Pourquoi nous forcer à afficher que nous n'avons pas eu la chance d'aller en France ? Pourquoi nous priver du bénéfice du doute aux yeux de la population ? »

La preuve qu'ils ont raison de protester se voit clairement dans ce fait que, dans plusieurs camps de démobilisation, de jeunes soldats revenus de France ont refusé de saluer des officiers portant les chevrons *blancs*. De tels incidents sont d'autant plus lamentables que beaucoup des meilleurs officiers de l'armée régulière ont été gardés aux Etats-Unis pour dégrossir les troupes dans les cantonnements et les dépôts de recrues. Soixante pour cent des ex-*West Pointers* n'ont pas fait campagne pour ce motif. A toutes leurs demandes pour être envoyés sur le front, il a été répondu qu'ils étaient

infiniment plus nécessaires à l'intérieur des États-Unis, ce qui était vrai. Néanmoins, ils se trouvent aujourd'hui en butte à la défaveur aussi marquée qu'injuste qui s'attache au port des chevrons blancs. C'est bien le cas de dire ici, avec le fabuliste : « Rien n'est plus dangereux qu'un maladroit ami ! »

* * *

Ce ne sont pas pour le moment, les marques distinctives qui nous manquent. Outre les chevrons de service et celui des blessés, on en a aussi un rouge, porté par tous les hommes libérés. Puis viennent les insignes des diverses divisions. Ceux-ci se sont développés sous l'influence de la grande rivalité existant entre ces unités. Ils se portent sur le haut de la manche gauche et revêtent les formes les plus variées, depuis de simples chiffres jusqu'à une minuscule copie de la fameuse statue de Bartholdi : « La Liberté éclairant le Monde ». Il y a aussi, bien entendu, des marques spéciales pour les troupes de corps et d'armée. On peut dire en somme que chaque homme porte sur la manche tout son historique militaire.

* * *

Le règlement permettant aux libérés de porter la tenue militaire pendant quatre mois après la date de leur retour dans leurs foyers a donné lieu à des plaintes. D'abord, il est considéré comme inutile, car les démobilisés n'ont qu'un désir : celui de se mettre en bourgeois aussi vite que possible. Ensuite, il cause souvent ce qu'on a appelé une « profanation de l'uniforme ». Les libérés, en effet, réservent ce dernier pour les travaux les plus rudes, les moins relevés, afin d'épargner leurs vêtements civils. On en voit, par exemple, qui se remettent en tenue pour nettoyer des étables, laver la vaisselle des restaurants, et vider des latrines. Cela ne fait pas bon effet, surtout sur des individus si décorés d'insignes et de chevrons...

* * *

Une question plus pratique est celle de l'occupation des militaires libérés. Cependant, autant qu'on en peut juger aujourd'hui, le problème n'a pas l'envergure que voudrait lui donner la presse sensationnelle. Il ne se présente pas, chez nous, avec l'acuité qu'il revêt en Angleterre, par exemple, car beaucoup de nos hommes ne sont restés que quelques mois au service. En général, dans les villages et les petites villes, les hommes, à leur retour, trouvent à s'employer, s'ils le désirent — ce qui n'est pas toujours le cas. Dans les grandes cités, il est difficile d'être fixé sur la situation. Ici, un régiment déclare que vingt hommes en tout n'ont pas de place en

perspective. Là, 50 % des libérés s'adressent au bureau de placement fédéral pour avoir de nouvelles occupations ; ils ne veulent pas reprendre les anciennes. Cette proportion, à Camp Meade, est même montée à 80 % : cela s'explique par l'attraction qu'exercent les centres importants de population situés dans un rayon relativement restreint : Baltimore, Washington, Philadelphia et New-York. C'est, en définitive, une affaire de milieu, de localités ; toujours est-il qu'on n'entend pas de plaintes sérieuses. Il y a eu sur le tapis divers projets de distribution de fermes aux libérés. Mais le seul résultat de ce mouvement, jusqu'ici, a été une proposition de loi concernant les blessés capables de travailler la terre. Le Congrès s'est séparé en mars avant de l'examiner.

* * *

La guerre est supposée terminée ; et cependant nous avons encore quelque 8000 hommes en Sibérie ou à Arkhangel, qui font, à l'occasion, le coup de feu contre les bolchévistes. Depuis le 4 février seulement, près d'Arkhangel, nous n'avons pas perdu — sans qu'il paraisse — moins de 408 tués et blessés. Comme le gouvernement a déclaré officiellement qu'il avait l'intention de retirer ses troupes de cette région, les soldats américains manquent d'enthousiasme lorsqu'il s'agit de se battre dans ces conditions. Un fait très grave s'est produit le 30 mars : la compagnie I, du 339^e d'infanterie, refusa de prendre le train pour les tranchées, et n'y consentit, plus tard, que sur la promesse de ne pas aller plus loin qu'Obozerskaya, au sud d'Arkhangel¹. Dans les milieux militaires, on se rend compte qu'un tel fait ne serait *jamais* arrivé sans la déplorable tendance à l'indulgence envers des cas d'indiscipline, manifestée, au cours de la guerre, par le ministre et surtout par le président. Les généraux américains, en France, ont reçu l'ordre de ne jamais fusiller les soldats, quelque grave que soit leur crime. On dit même, à Washington, que les mutins d'Arkhangel ne seront pas punis.

Avec un tel système, il faut s'attendre à tout.

* * *

La fin de la guerre a, comme de juste, fait naître la grosse question de la réorganisation de l'armée, et remis en discussion celle, non moins compliquée, du service obligatoire dès le temps de paix. Il serait oiseux d'entrer ici dans de longs détails, puisqu'il ne s'agit que de simples projets. Bornons-nous donc à quelques explications générales.

¹ Communiqué officiel à la presse par le Ministère de la Guerre.

Le principal de ces projets a ceci de particulier qu'il a déjà reçu un commencement d'exécution : le président, s'appuyant sur les termes des lois des 18 mai et 9 juillet 1918, qui, passées en temps de guerre, autorisent le maintien d'un effectif de 500 000 hommes, vient de décider que l'armée dite « mobile » serait composée de 21 divisions réparties en 5 corps d'armée. Une de ces divisions est de cavalerie ; deux de ces unités sont pour Panama et Honolulu ; une est répartie entre Alaska, les Philippines et la frontière du Mexique. Les divisions sont, en général, stationnées dans ces grands *cantonnements* élevés pour l'ex-armée nationale (levée par conscription). Leur composition est la même que pendant la guerre ¹, sauf que la batterie de mortiers de tranchées est supprimée et un régiment de cavalerie ajouté.

Dans le but de conserver la mémoire des divisions de la Garde nationale et de l'Armée nationale, qui se sont particulièrement distinguées sur le front, on a gardé leurs numéros, même si ceux-ci ne se suivent pas.

Il va de soi que la nouvelle de cette réorganisation a surpris et inquiété la presse qui, bercée par les utopies wilsoniennes, voit naturellement une contradiction flagrante entre la perspective d'une Ligue des Nations à sanction économique, et une armée permanente plus forte qu'elle ne l'a jamais été ici en temps de paix.

Quant au service obligatoire basé plus ou moins sur le système employé dans la République Argentine, il aurait, dit-on, l'approbation du ministre de la guerre Baker. Mais tout dépend — cela se conçoit — de ce qui résultera de la Conférence de la Paix ; et, en tout cas, il faut s'attendre, sur ce point, à une opposition considérable de la part du Sénat.



INFORMATIONS

SUISSE

Education militaire. — Nous avons lu avec plaisir et intérêt les idées du colonel Sarasin sur les nécessités de notre armée.

Pour avoir appliqué quelques idées semblables, nous connais-

¹ Voir livraison de janvier 1919.